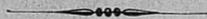


SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

26, PLACE DU MARCHÉ-SAINTE-HONORÉ, 26



NOTICE ET STATUTS



PARIS

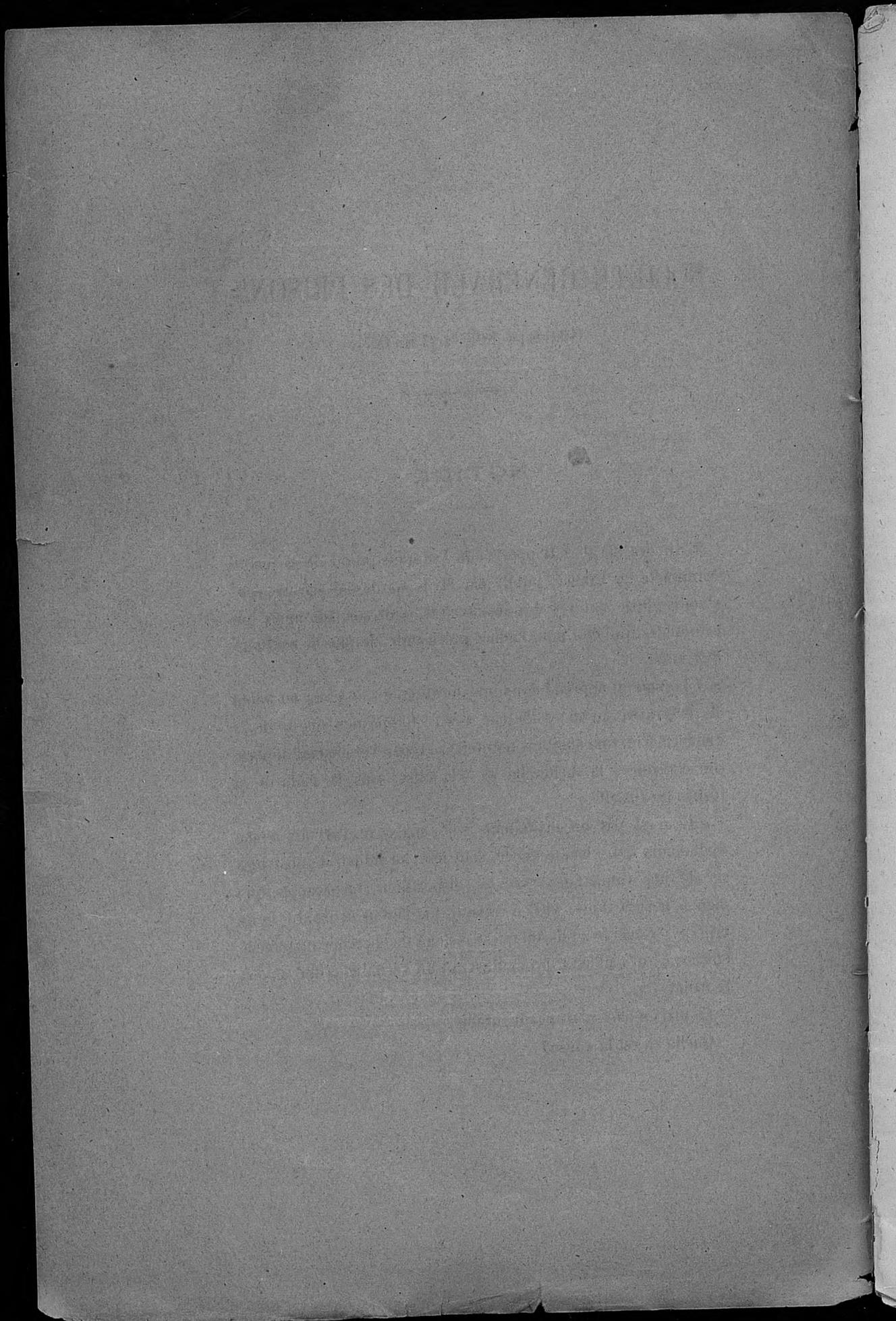
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE SIX MILLIONS

Rue Bergère, 20

1884



F 8 E 25

17259



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

(Autorisée par Arrêté du 22 mai 1877).

NOTICE

L'un des derniers Rapports sur l'administration de la justice criminelle en France, publié par M. le Garde des sceaux, constatait que le nombre des récidivistes, tant correctionnels que criminels, avait été, pour l'année précédente, de plus de *soixante-dix mille*.

« Lorsqu'on apprend dans une localité, disait alors au Sénat M. Bérenger, qu'un malfaiteur s'est échappé des mains de la gendarmerie, une émotion naturelle se répand et chacun apporte son concours à la recherche et à la mise sous la main de la justice du fugitif.

» Ce n'est pas un malfaiteur isolé, mais SOIXANTE-DIX MILLE malfaiteurs qui, chaque année, sont jetés au milieu de nos villes ou de nos campagnes avec les dispositions menaçantes que signale la statistique; et l'on resterait indifférent et froid ! Je ne crois pas exagérer en disant que s'abstenir de chercher un remède efficace à un mal aussi profond, serait un véritable crime envers la société ! »

Ce mal en effet n'est pas incurable.

Quelle en est la cause ?



Elle est, de l'aveu de tous, dans la promiscuité qui règne entre les malfaiteurs, au sein de tous nos établissements pénitentiaires.

Les conséquences de cette promiscuité sont faciles à saisir : dépravation mutuelle, complots, associations, recrutement de la société criminelle qui vit au milieu de la grande société, à ses dépens, pour sa ruine, et qui se compose non seulement de ceux qui commettent le crime, mais de ceux qui en profitent, qui en trafiquent, qui lui fournissent ses moyens d'action, les *capitalistes du crime*, comme on dit si justement de l'autre côté de l'Océan.

Et cette promiscuité n'est pas même répressive ! Sans doute, elle est cruelle pour ceux qui ont conservé quelques sentiments honnêtes, et qui, pour la première fois, plongés dans cet enfer, sont en butte aux railleries, aux injures, aux obscénités des misérables qui le peuplent ; sans doute, elle est horrible pour les innocents, objets d'une prévention ou d'une accusation mal fondée. Mais à ceux qui n'ont plus de sens moral, aux délinquants d'habitude, elle offre une sorte de bien-être relatif, elle les place dans leur milieu, elle leur donne les compagnons qui leur plaisent, qui les accueillent et les admirent, car la prison a ses grands hommes, comme elle a ses habitués.

Voilà pourquoi, depuis *un demi-siècle*, le nombre des crimes est devenu trois fois plus considérable et le chiffre des récidives cinq fois plus élevé !

En substituant l'emprisonnement individuel à l'emprisonnement en commun, la loi du 5 juin 1875, sur le régime des prisons départementales, a donc fait une chose logique et nécessaire, et c'est par la prompt application de cette loi que le gouvernement trouvera d'abord le remède efficace qui peut enrayer le mal de la récidive.

Cette loi, il est vrai, laisse de côté les maisons centrales. Le

législateur a craint de heurter certains préjugés qui voient encore dans l'isolement *prolongé* une cause de folie ou de suicide ; il n'a voulu prescrire l'isolement que pour les détentions préventives et pour les courtes peines (*neuf mois au maximum*), c'est-à-dire dans une mesure où personne jusqu'ici n'en a contesté les avantages et la parfaite innocuité.

Toutefois, dans cette mesure restreinte, la loi peut encore soustraire aux dangers de la promiscuité les *neuf dixièmes* des hôtes de nos établissements pénitentiaires ; elle peut tarir dans sa source même le recrutement des maisons centrales, où les criminels n'entrent presque jamais sans avoir fait leur éducation dans les prisons départementales (89/100!).

Mais l'application de cette loi salubre suppose une dépense assez considérable, tant à la charge de l'État qu'à celle des départements, demeurés, hélas ! propriétaires des maisons d'arrêt, de justice, de correction. Aussi se fait-elle lentement et non sans peine !

Il y a trente ans, il en eût été autrement. Le Parlement et les Conseils généraux eussent voté, sans difficulté, tous les crédits nécessaires : l'opinion était alors favorable à la réforme pénitentiaire ; elle y poussait avec ardeur, elle y voyait une œuvre de préservation sociale et de progrès qu'il fallait promptement accomplir.

Tandis que, aujourd'hui, distraite et mal éclairée, elle semble ne plus y voir qu'une sorte de croisade entreprise par des philanthropes naïfs au profit exclusif de malfaiteurs dangereux. Elle ne comprend pas la portée de la loi de 1875 ; elle ne stimule pas la bonne volonté du gouvernement ; elle n'inspire pas aux assemblées départementales le sentiment de leur devoir ; elle ne les pousse pas à faire les sacrifices nécessaires ; elle n'en sent pas la nécessité ; elle ne se pénètre pas de cette vérité exprimée par d'Aubigné il y a deux cent cinquante ans :

« que les punitions qui n'apportent pas de correction pour l'advenir, sont *ruineuses!* »

C'est donc à l'opinion publique que doivent songer tout d'abord ceux qui poursuivent aujourd'hui la réforme pénitentiaire; c'est à l'éclairer, à la toucher, à la persuader qu'ils doivent consacrer leurs efforts.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS a été fondée dans ce but, en 1877, sous la présidence de M. Dufaure, que ses hautes fonctions n'ont pas un instant éloigné d'elle, et avec le concours d'un grand nombre de notabilités du monde politique, judiciaire et savant. Cette Société fait appel à l'opinion publique; elle organise au profit de la réforme pénitentiaire une propagande active; elle sollicite le concours de toutes les bonnes volontés, de tous les dévouements, qui, pour n'être point stériles, ne demandent bien souvent qu'à recevoir l'impulsion, à voir clairement le but; elle a des *Réunions* périodiques où sont examinées les questions qui ont trait au régime de nos établissements pénitentiaires; elle publie un *Bulletin* mensuel qui rend compte de ces discussions et reproduit les travaux, les documents, les informations intéressant la science pénitentiaire; elle poursuit l'*Enquête* si utilement commencée par la dernière Assemblée nationale pour préciser l'état actuel des questions et mettre en relief celles qui appellent plus particulièrement les études du législateur; elle peut, grâce au concours de nombreux correspondants, se tenir au courant des expériences faites et des réformes accomplies à l'étranger; enfin, passant de la théorie à l'action, d'une part, elle cherche à soutenir par ses encouragements les œuvres utiles qu'inspire la pensée de prévenir la faute et d'en empêcher le retour, et, d'autre part, à seconder, par ses instances auprès des pouvoirs publics, l'administration dans la lourde tâche que lui impose l'application de la loi nouvelle.

Le succès n'a pas trompé ses espérances, et les adhésions qu'elle a reçues témoignent de l'importance de l'œuvre qu'elle poursuit et de la renommée qu'elle s'est déjà acquise. Elle compte aujourd'hui plus de sept cents membres, soit en France, soit à l'étranger : en France, parmi ce qu'il y a de plus éminent dans le Parlement, la magistrature, l'administration, le barreau, la politique : à l'étranger, parmi les personnages les plus considérables de la science et de l'administration pénitentiaires, dans les divers États de l'ancien et du nouveau monde.

C'est incontestablement à l'intérêt de son *Bulletin* mensuel qu'elle doit cette rapide extension. Les sujets les plus graves y ont été successivement abordés : ce bulletin a publié :

1° Les **Discours** si remarquables prononcés, au début des séances de la Société, par M. DUFURE et par M. CHARLES LUCAS.

2° Les **Rapports**, qui ont été l'objet d'une discussion dans les réunions générales : le *Patronage des adultes*, par M. L. LEFÉBURE ; la *Répression de la récidive*, par M. le comte SOLLOHUB ; les *Écoles industrielles et la protection des enfants insoumis et abandonnés*, par M. le pasteur ROBIN ; la *Colonie agricole de Saint-Hilaire*, par M. le président BONNET ; la *Libération conditionnelle* par M. le conseiller BONNEVILLE DE MARSANGY ; la *Réforme pénitentiaire au Japon*, par M. V. BOURNAL ; le *Congrès international de Stockholm*, par M. le conseiller HARDOUIN ; le *Congrès du patronage de Paris*, par M. DE CORNY ; l'*Éducation correctionnelle et l'Éducation préventive*, par M. le D^r TH. ROUSSEL, sénateur ; la *Commission permanente du Congrès pénitentiaire international*, par M. FERNAND DESPORTES ; la *Transformation et la Reconstruction des prisons départementales*, par M. JORET-DESCLOSIÈRES.

3° Les **Enquêtes** spéciales ouvertes par correspondances, dans les divers États, sur la *récidive*, les institutions et la pratique du *patronage*, la législation relative aux *aliénés dits*

criminels; les prisons cellulaires et la dépense relative à leur construction.

4° Les **Articles** envoyés par un grand nombre de membres de la Société français et étrangers: une *Lettre à M. Faustin Hélie*, par M. CH. LUCAS, de l'Institut; un *Programme de réforme pénitentiaire*, par M. le D^r WINES; l'*Histoire de la Société royale des Prisons 1819-1830*, par MM. le baron DARU et V. BOURNAT; les *Maisons de refuge*, par M. LACOINTA, avocat général à la Cour de cassation; la *Servitude pénale en Angleterre*, par M. le vicomte d'HAUSSONVILLE; la *Réforme pénitentiaire en Belgique*, par M. le procureur général VERDUSSEN; la *Translation de l'administration pénitentiaire au Ministère de la justice*, par M. AMÉDÉE LEFÈVRE-PONTALIS; l'*Exposition pénitentiaire en 1878*, par M. FERNAND DESPORTES; l'*Emprisonnement cellulaire en Hollande*, par M. CH. CONSTANT; les *Prisons de la Grande-Bretagne*, par M. W. TALLACK; les *Questions pénitentiaires en Belgique*, par M. DE KERVYN DE LETTENHOVE; la *Transportation dans l'Inde anglaise*, par M. le pasteur ARBOUX; la *Libération provisoire en Angleterre*, par M. L.-T. CAVE; le *Système des peines cumulées*, par M. BARWICK BAKER; les *Institutions répressives et pénitentiaires et les institutions préventives à l'égard de l'enfance en Angleterre et en France*, par M. CHARLES LUCAS; la *Société protectrice de l'enfance*, par M. le D^r MARJOLIN; les *Asiles et les Réformes législatives destinés à seconder le patronage*, par M. le président CHAUFFARD; la *Prison de Millbank*, par M. RAOUL JAY; la *Prison de Madrid*, par M. VICTOR MARCHAND; les *Écoles de réforme en Belgique*, par M. le D^r MARJOLIN; le *Rauhe Haus*, par M. W. TALLACK; la *Colonie de Studzieniec*, par M. DE MOLDENHAWER; l'*Administration des prisons en Angleterre*, par M. L.-T. CAVE; le *Bureau de la miséricorde à Toulouse*, par M. LACOINTA; d'autres travaux de MM. DROUIN DE LHUYS, DE GROT, BELTRANI-SCAGLIA, STEVENS, les

conseillers ADRIANI, DELPECH, HARDOUIN et HOMBERG, G. DUBOIS, PAULIAN, DE CORNY, VARIN, etc.

5° Des **comptes rendus** des sessions du Conseil supérieur des Prisons rédigés par MM. les secrétaires-adjoints de ce conseil, et les rapports qui y sont distribués.

6° Une **Revue pénitentiaire** qui donne la reproduction ou l'analyse des documents officiels émanés des diverses administrations pénitentiaires françaises (décrets, circulaires, comptes rendus, statistiques); — qui réunit les documents et les informations concernant l'administration et la législation pénitentiaires des autres pays; — qui rend compte enfin des publications et des faits intéressant la science pénitentiaire.

7° Une **Revue du patronage en France et à l'étranger** qui, rapportant les actes des Sociétés de patronage et publiant les documents qui les concernent, a pour but spécial d'appeler l'attention et la faveur du public sur des œuvres dont le succès est nécessaire à celui de la réforme pénitentiaire.

— Ce *Bulletin* a donc fait de la Société générale des Prisons un centre d'études et de renseignements dont l'importance n'a pas échappé au monde scientifique: « Un mouvement spontané, très intéressant et très significatif, disait à Stockholm le président d'honneur du Congrès international, s'est produit en France depuis dix-huit mois: c'est la fondation de la Société générale des Prisons qui, comme Minerve, est sortie tout armée du cerveau de Jupiter, et, d'emblée, a eu toute la vigueur et l'activité de l'âge mûr! »

Puissent cette vigueur et cette activité, puissent ces armes pacifiques servir utilement à la grande cause dont elle cherche le succès!

Dans le domaine des faits, ses efforts n'ont pas été moins efficaces que dans celui de la science. Elle n'est certainement pas

restée étrangère à l'impulsion que le gouvernement promet de donner à la mise en pratique de la loi du 5 juin 1875.

C'est, en effet, à la suite d'une démarche du Conseil de direction auprès de MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur, démarche dont le *Journal officiel* a rendu compte, que le gouvernement a résolu de demander aux Chambres un crédit beaucoup plus considérable que par le passé pour la transformation des prisons départementales.

Invitée par le Ministre de l'Intérieur à seconder les efforts du gouvernement pour accomplir la réforme pénitentiaire en faisant appel à l'opinion publique, la Société générale des Prisons a cru répondre à ses vues en distribuant aux Conseils généraux l'important Rapport de M. G. JORET-DESCLOSIÈRES, destiné à combattre les dernières objections soulevées contre le régime de l'emprisonnement individuel; elle a eu la satisfaction de voir ce travail signalé par la presse tout entière à l'attention de nos assemblées départementales et d'en constater l'heureuse influence.

Elle s'est fait représenter par trois délégués au Congrès international de Stockholm où elle comptait quarante-trois de ses membres. Elle a pris une part active au Congrès de patronage réuni à Paris au mois de septembre 1878. Elle a fondé dans son sein une œuvre utile, l'*OEuvre de la Bibliothèque des colonies de jeunes détenus*, qui, grâce au zèle du D^r MARJOLIN et au concours de généreux bienfaiteurs, a distribué en quelques mois près d'un millier de volumes à de pauvres enfants plus malheureux que coupables; enfin, dans la mesure restreinte de ses ressources pécuniaires, elle a pu venir en aide à quelques œuvres charitables qui lui ont paru dignes du plus sérieux intérêt.

Ces travaux, ces efforts, qui, en réalité, ne devraient trouver leur récompense que dans les succès qu'ils obtiennent, n'ont pas été cependant sans obtenir le témoignage le plus honorable et le

plus encourageant : à la suite de l'Exposition universelle de 1878, la Société générale des Prisons a reçu de M. le Ministre de l'Intérieur un DIPLOME D'HONNEUR équivalent à une médaille d'or.

Pleine de confiance et forte de ces premiers avantages, la Société générale des Prisons poursuit son œuvre. Elle ne s'en dissimule ni les difficultés, ni les mécomptes; elle sait ce qu'il lui faut de persévérance et d'activité pour produire le grand mouvement d'opinion sans lequel la réforme pénitentiaire ne saurait aboutir; ce qu'il lui faut de ressources morales et pécuniaires pour soutenir les œuvres qui se groupent autour d'elle et pour entrer résolument elle-même dans les voies pratiques. Mais elle compte à la fois sur le concours persistant de ses adhérents actuels et sur l'appui sympathique de toutes les personnes qui, soit en France, soit à l'étranger, comprennent l'importance morale et sociale de la réforme pénitentiaire; — de cette réforme qui doit avoir pour résultat d'empêcher l'emprisonnement d'être une peine inutile et démoralisante, de diminuer le nombre des crimes et surtout le nombre des récidives, de préserver ainsi l'ordre public et de rendre à la vie honnête, au travail, à la famille, des hommes que leurs fautes en ont éloignés, mais dont il n'est pas permis de désespérer!

1^{er} janvier 1880.

philosophes, qui ont vu la nature, ont dit que l'homme est un être qui se cherche. C'est pourquoy on ne peut luy en assigner d'autre fin que celle qu'il se propose. Et c'est à quoy on ne peut le contraindre, car on ne peut le forcer à se chercher. C'est pourquoy on ne doit luy en assigner d'autre que celle qu'il se propose. Et c'est à quoy on ne peut le contraindre, car on ne peut le forcer à se chercher.

F. de la ...

DOCUMENTS

I

Arrêté du Préfet de police en date du 22 mai 1877

Nous, Préfet de Police,

Vu la demande à nous adressée, le 18 avril 1877, par les personnes dont les noms et adresses figurent sur la liste ci-jointe, demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la constitution régulière d'une association fondée à Paris sous la dénomination de *Société générale des Prisons* ;

Ensemble les statuts de ladite association ;

Vu l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — L'association organisée à Paris sous le nom de *Société générale des Prisons* est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

ART. 2. — Sont autorisés à être appliqués les statuts susvisés tels qu'ils sont annexés au présent acte.

ART. 3. — Les membres de l'association devront se conformer strictement aux conditions suivantes :

1° Justifier du présent arrêté au commissaire de police du quartier sur lequel auront lieu les réunions ;

2° N'apporter, sans notre autorisation préalable, aucune modification aux statuts tels qu'ils sont ci-annexés ;

3° Faire connaître à la Préfecture de Police, au moins cinq jours à l'avance, le local, le jour et l'heure des réunions générales ou autres ;

4° N'y admettre que les membres de la Société et ne s'y occuper, sous quelque prétexte que ce soit, d'aucun objet étranger au but indiqué dans les statuts, sous peine de suspension ou de dissolution immédiate ;

5° Nous adresser, chaque année, la liste des sociétaires, contenant leurs noms, prénoms, profession et résidence ; la désignation des membres du bureau, généralement tous les renseignements relatifs au travail et au développement de l'association, ainsi que tous les documents que nous réclamerons, tant sur le mouvement de son personnel que sur sa situation financière ;

6° Enfin, ne former aucune section départementale sans avoir obtenu l'autorisation du préfet compétent.

ART. 4. — Ampliation du présent arrêté, qui devra être inséré en tête des statuts, sera transmise au commissaire de police du quartier Vivienne, qui en assurera l'exécution en ce qui le concerne.

Fait à Paris, le 22 mai 1877.

Le Préfet de Police,
Signé : VOISIN.

II

Statuts de la Société générale des Prisons.

I. — Une Société est instituée sous le nom de Société générale des Prisons.

II. — Elle a pour objet de contribuer, par les moyens indiqués dans l'article III ci-dessous, à l'amélioration du régime pénitentiaire en France.

III. — Elle se propose d'atteindre ce but :

1° Par l'institution de réunions périodiques où seront examinées les questions ayant trait au régime de nos établissements pénitentiaires ;

2° Par des publications périodiques et spéciales ;

3° Par un concours actif donné aux commissions de surveillance des prisons et aux sociétés de patronage formées pour venir en aide aux prisonniers libérés.

IV. — Elle comprend des membres résidant à Paris, dans les départements et à l'étranger.

Elle nomme des correspondants à l'étranger.

V. — Elle est administrée par un Conseil de direction composé de :

1° Un Président, élu pour deux ans ;

2° Quatre Vice-Présidents et seize membres au moins, élus pour quatre ans ;

3° Un Secrétaire général, quatre Secrétaires au moins et un Trésorier, nommés chaque année par le Conseil.

VI. — Les Vice-Présidents et les membres du Conseil sont renouvelés chaque année par quart et à tour de rôle.

Aucun des membres du Conseil, à l'exception du Secrétaire général, des Secrétaires et du Trésorier, n'est immédiatement rééligible.

Toutefois, le Président peut être pris parmi les membres du Conseil ou parmi les membres sortants.

Les élections se font au scrutin secret et à la majorité des membres présents. Au deuxième tour, la majorité relative est suffisante.

VII. — Le Conseil de direction représente la Société et statue sur toutes les affaires concernant son administration ;

Il se prononce sur l'admission des membres nouveaux qui doivent être présentés par deux sociétaires ;

Il arrête le Règlement intérieur qui détermine l'ordre des travaux, fixe le taux de la cotisation annuelle (1) et assure l'exécution des statuts ;

Il est chargé de la direction des travaux et de l'administration des fonds de la Société ;

Il autorise toutes les dépenses ;

Il ordonne et surveille les publications ;

Il fixe l'ordre du jour des séances.

VIII. — Les travaux soumis à l'Assemblée générale ne sont l'objet d'aucun vote. L'Assemblée générale ne vote que sur les propositions qui lui sont soumises par le Conseil de direction.

IX. — Le Trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil et ordonnancée par le Secrétaire général.

(1) Cette cotisation a été fixée à 20 francs.

X. — A la fin de chaque année, le Trésorier présente son compte au Conseil, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'Assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

XI. — Aucune modification aux présents statuts ne peut avoir lieu qu'en Assemblée générale et sur la proposition du Conseil.

XII. — En cas de dissolution de la Société, l'actif social recevra la destination qui sera déterminée par l'Assemblée générale.

III

Règlement de la Société générale des Prisons.

TITRE PREMIER

Conditions d'admission. — Cotisations.

ARTICLE PREMIER. — Toute présentation d'un membre est adressée par écrit au Secrétaire général.

ART. 2. — Les membres nouveaux sont informés de leur admission par une lettre du Secrétaire général.

ART. 3. — Les membres payent une cotisation annuelle de 20 francs.

ART. 4. — Les membres correspondants étrangers ne sont pas soumis au paiement de la cotisation.

La liste des membres correspondants est arrêtée chaque année par le Conseil de direction.

ART. 5. — Tout membre qui n'a pas acquitté sa cotisation de l'année peut, après deux avertissements, l'un du Trésorier, et l'autre du Secrétaire général, être déclaré démissionnaire par décision du Conseil.

ART. 6. — La liste générale des membres est dressée par les soins du Trésorier et imprimée au commencement de chaque année, après avoir été soumise au Conseil.

TITRE II

Conseil de direction.

ART. 7. — Le Conseil se réunit au moins une fois par mois, du mois de novembre au mois de juillet, sur la convocation du Président.

ART. 8. — Le Conseil de direction nomme, dans son sein, deux Commissions présidées par le Président ou par un Vice-Président désigné par lui : la *Commission des Études*, chargée de préparer l'ordre du jour des séances et de publier le *Bulletin* de la Société; la *Commission des Œuvres*, chargée d'examiner les propositions relatives à l'action extérieure de la Société.

Ces Commissions agissent sous l'autorité du Conseil et dans la mesure des pouvoirs qui lui sont délégués par lui.

Le Secrétaire général en fait partie.

TITRE III

Travaux de la Société.

ART. 9. — Les procès-verbaux des séances du Conseil sont rédigés par un des Secrétaires et signés par le Président.

ART. 10. — Les séances générales ont lieu, au moins une fois par mois, du mois de décembre au mois de juin.

Les jours des séances sont fixés par le Conseil de direction.

ART. 11. — Aucune discussion ne peut avoir lieu que sur les questions portées à l'ordre du jour.

Les propositions concernant les travaux ou l'administration de la Société sont renvoyées sans débat à l'examen du Conseil.

Aucun vote n'a lieu que sur les questions soumises à la Société par le Conseil de direction, l'élection des membres du Conseil, l'approbation des comptes du Trésorier.

ART. 12. — Les sujets d'étude sont mis à l'ordre du jour par le Conseil, sur la proposition soit d'un des membres de la Société, soit d'une des sections dont il est parlé en l'article suivant. Ils donnent lieu à un rapport écrit de la part de leur auteur et sont suivis d'une discussion orale, soit à la même séance, soit dans une séance suivante.

ART. 13. — Les membres qui veulent prendre une part active aux travaux de la Société sont inscrits, sur leur demande, dans une section correspondant à l'une des branches des études de la Société.

Le nombre de ces sections est déterminé chaque année par le Conseil de direction.

ART. 14. — Elles se réunissent sur la convocation et sous la présidence de membres désignés chaque année par le Conseil de direction ;

Elles nomment leur bureau et fixent l'ordre de leurs travaux.

Le Secrétaire général est informé de l'heure et du lieu de toutes les réunions, et peut y assister ou s'y faire représenter par un des Secrétaires de la Société.

ART. 15. — Les propositions des sections, relatives à l'ordre du jour des séances générales, à la composition du *Bulletin*, et aux œuvres de la Société, sont transmises par l'intermédiaire du Secrétaire général aux Commissions dont il est question en l'article 8.

Les livres et documents de toute nature communiqués à la Société sont transmis par le Secrétaire général au Président de la section compétente, qui les distribue aux membres pour qu'il soit fait à la section un rapport sommaire sur le contenu de ces documents.

ART. 16. — Toutes les communications doivent être adressées au Secrétaire général, au siège de la Société.

Toute la correspondance doit être signée ou visée par le Secrétaire général, ou l'un des Secrétaires désignés par lui.

TITRE IV

Dispositions diverses.

ART. 17. — Le Conseil désigne chaque année un de ses membres pour administrer la Bibliothèque et les Archives de la Société.

ART. 18. — Une *Commission des comptes* composée de trois membres, nommés chaque année par le Conseil, donne son avis sur toutes les dépenses proposées et sur les traités à passer, notamment avec l'imprimeur et l'éditeur.

Elle reçoit les comptes du Trésorier et fait son rapport au Conseil. Elle vérifie l'état matériel de la Bibliothèque et des Archives.

ART. 19. — Le compte des recettes et dépenses est arrêté au 30 novembre de chaque année.

IV

Conseil de direction pour l'année 1884.

Président :

M. BÉTOAUD, ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats près la Cour d'appel de Paris.

Présidents honoraires :

MM. MERCIER, premier président de la Cour de cassation, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons.

BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Conseil supérieur des Prisons.

Vice-Présidents :

MM. BARBOUX, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris.

GREFFIER, conseiller à la Cour de cassation.

MARJOLIN (le D^r).

ROUSSEL (le D^r Th.), sénateur, membre de l'Académie.

Membres du Conseil :

MM. ANDRÉ (Alfred), ancien député.

ARBOUX (le Pasteur).

BLANCHARD, directeur de la Colonie de Mettray.

CHABAUD LATOUR (général DE), sénateur, ancien ministre.

CHAIK (A.), imprimeur-éditeur.

CHOPPIN, ancien directeur de l'Administration pénitentiaire, ancien préfet.

DUBOIS (G.), avocat à la Cour d'appel, ancien magistrat.

DUVERGER, professeur à la Faculté de droit de Paris.

HUMBOURG (l'abbé DE), premier aumônier de Saint-Lazare.

JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour de Paris.

- MM. LACOINTA, avocat à la Cour d'appel, ancien avocat général à la Cour de cassation.
LUNIER (le Dr), inspecteur général du service des Aliénés, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons.
MICHAUX, sénateur, ancien directeur des Colonies.
MOREL (A.).
PAGÈS (Émile), chef-adjoint du cabinet du Ministre des Finances.
PETIT, conseiller à la Cour de cassation, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons.
PICOT, membre de l'Institut.
VANIER, juge au Tribunal de la Seine.
YVERNÈS, chef de division au Ministère de la Justice.
ZADOC-KAHN, grand rabbin de Paris.

Secrétaire général :

- M. FERNAND DESPORTES, avocat à la Cour de Paris, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons.

Secrétaires :

- MM. DE CORNY, avocat à la Cour de Paris.
LAJOYE, avocat à la Cour de Paris.
LE COURBE, avocat à la Cour de Paris.
PAULIAN, secrétaire-adjoint du Conseil supérieur des Prisons.
PROUST, avocat à la Cour d'appel, ancien substitut du procureur de la République à Paris.
R. QUERENET, avocat à la Cour de Paris.

Trésorier :

- M. POUGET, ancien avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État.

Agent de la Société :

- M. CANONGE, avenue de la Station, 22, à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise).

V

Sections.

PREMIÈRE SECTION

Législation pénitentiaire en France.

Président : M. PETIT, conseiller à la Cour de cassation.

Secrétaire : M. PROUST, avocat à la Cour d'appel, ancien substitut du procureur de la République à Paris.

DEUXIÈME SECTION

Régime pénitentiaire en France. — Patronage des adultes.

Président : M. BÉRENGER, sénateur.

Secrétaire : M. LE COURBE, avocat à la Cour d'appel de Paris.

TROISIÈME SECTION

Éducation correctionnelle. — Patronage des jeunes libérés. — Mesures préventives.

Président : M. le D^r TH. ROUSSEL, sénateur.

Vice-Président : M. le pasteur ROBIN.

Secrétaire : M. DE CORNY, avocat à la Cour d'appel de Paris.

QUATRIÈME SECTION

Questions pénitentiaires à l'étranger.

Président : M. l'amiral FOURICHON, sénateur.

Secrétaire : M. REITLINGER, avocat à la Cour d'appel de Paris.

VI

Commissions.

Commission des études.

M. BARBOUX, président.
MM. DUVERGER.
VANIER.

Commission des œuvres.

M. le D^r MARJOLIN, président.
MM. DE HUMBORG.
MOREL.
Le Pasteur ARBOUX.

Commission des comptes.

M. le D^r LUNIER, président.
MM. CHAIX.
DUBOIS.
JORET-DESCLOSIÈRES.
PAGÈS (Émile).

VII

Bibliothèque.

Bibliothécaire : M. LE COURBE, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Commission de l'œuvre des bibliothèques des colonies privées.

M. le D^r MARJOLIN, président.
MM. LACOINTA.
JORET-DESCLOSIÈRES.

VIII

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

AU 1^{er} JANVIER 1884

PARIS

MM.

- BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, au Palais-Bourbon.
BIBLIOTHÈQUE DE LA COUR DE CASSATION, au Palais de Justice.
COMITÉ DE LÉGISLATION ÉTRANGÈRE, au Ministère de la Justice.
M. Pichon, libraire, rue Soufflot, 24.
LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS, à la Bibliothèque, rue du Panthéon.
LE PARQUET DE LA COUR DE CASSATION, au Palais de Justice.
BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE DE LA PRÉFECTURE DE LA SEINE, au Palais des Tuileries, Pavillon de Flore.
BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, Boulevard du Palais.
ALLOU, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier, rue Meyerbeer, 7.
AMY, notaire, rue Franklin, 12, Paris-Passy.
ANDRÉ (Alfred), ancien député de la Seine, rue de la Boétie, 49.
ANDRIEUX, député, ancien préfet de police, ancien ambassadeur, avenue Friedland, 32.
ARBOUX (pasteur), aumônier auxiliaire des Prisons, boulevard Saint-Germain, 32.
AUBÉPIN, président du Tribunal civil de la Seine, boulevard Saint-Germain, 282.
AUBRY-VITET, rue Barbet-de-Jouy, 9.
AUCOC, ancien président de section au Conseil d'État, membre de l'Institut, rue Sainte-Anne, 31.
AUDIFFRET-PASQUIER (le duc), sénateur, boulevard Latour-Maubourg, 11.
BABINET, conseiller à la Cour de cassation, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Laferrière, 4.

MM.

- BALSAN, ancien député, rue de La Baume, 8.
BAMBERGER (Henri), rond-point des Champs-Élysées, 14.
BARBOUX, ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats à la Cour d'appel, quai de la Mégisserie, 10.
BARTHÉLEMY (le marquis DE), ancien préfet, rue Cambacérés, 15.
BARTHÉLEMY-SAINTE-HILAIRE, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères, boulevard Flandrin, 4.
BEAU, ancien député, rue Képler, 3.
BEAUPRÉ, avocat à la Cour d'appel, rue Peyronnet, 3.
BEAUQUESNE, directeur de la Prison de La Roquette, rue de La Roquette, 168.
BEAURY-SAUREL (M^{me}), inspectrice de la Prison de Saint-Lazare, rue Washington, 26.
BEAUVAIS (le Dr DE), médecin en chef de Mazas, rue de Trévise, 39.
BELLAIGUE, ancien président du Conseil de l'ordre des Avocats à la Cour de cassation, rue Saint-Guillaume, 11.
BENOIST D'AZY (le baron), ancien directeur des Colonies, rue de Lille, 75.
BENOIT LÉVY, avocat à la Cour d'appel, rue Barbette, 3.
BÉRANGER, fabricant de papiers, rue de Rivoli, 156.
BÉRANGER, sénateur, ancien vice-président du Conseil supérieur des Prisons, président de la Société générale de Patronage des libérés, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.
BERGERON (le Dr), membre de l'Académie de médecine, rue Saint-Lazare, 75.
BERNARD, sénateur, rue des Feuillantines, 79.
BERTRAND (Edmond), avocat général près la Cour d'appel, boulevard Malesherbes, 29.
BERTRAND, conseiller à la Cour de cassation, rue d'Alger, 8.
BÉTOLAUD, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier, avenue Marceau, 21.
BINOCHE, avocat à la Cour d'appel, rue d'Hauteville, 23.
BIOLLAY, conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, 74.
BLANC, substitut du procureur de la République, rue Taitbout, 80.
BLANCHE (le Dr), médecin inspecteur des Maisons d'aliénés, rue des Fontis, 15, Passy-Paris.
BLOWITZ (DE), correspondant du *Times*, rue Vivienne, 22.
BOBIERRE DE VALLIÈRE, ancien magistrat, rue du Cherche-Midi, 17.
BOISLISLE (DE), juge au Tribunal de la Seine, rue Vaneau, 30.
BONDY (comte DE), sénateur, rue de Montalivet, 7.
BONJEAN, juge suppléant au Tribunal de la Seine, président de la Société générale de Protection pour l'enfance insoumise et abandonnée, rue de Lille, 47.

MM.

- BONJEAN (Maurice), avocat à la Cour d'appel, rue de Lille, 47.
BONNET, ancien substitut près le Tribunal de la Seine, rue des Saints-Pères, 85.
BONNEVILLE DE MARSANGY, conseiller honoraire à la Cour d'appel, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue de Penthièvre, 7.
BORDEAUX, avoué à la Cour d'appel, rue de Rivoli, 55.
BOUDET, ancien substitut au Tribunal de la Seine, rue de Lille, 34.
BOULEY, membre de l'Institut, ancien président de l'Académie de médecine, rue des Saints-Pères, 81.
BOURDILLON, avocat à la Cour d'appel, rue Taitbout, 89.
BOURNAT, avocat à la Cour d'appel, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, secrétaire général de la Société des jeunes détenus du département de la Seine, rue Jacob, 20.
BOURSAUS (le Past.), directeur de l'École industrielle, rue Clavel, 7.
BREUL (Charles), avocat à la Cour d'appel, rue des Écoles, 40.
BROGLIE (duc de), sénateur, membre de l'Académie française, ancien président du Conseil des ministres, rue de Solferino, 40.
BRUEYRE, chef de la division des Enfants assistés de l'Assistance publique, boulevard Haussmann, 134.
BRUNEAU, juge au Tribunal civil de la Seine, rue de Constantinople, 12.
BRUNET, chef de bureau à la division de l'Administration pénitentiaire, rue de Varennes, 78 bis.
BUCQUET (Paul), ancien inspecteur général des Établissements de bienfaisance, avenue d'Antin, 69.
BUSSIÈRE (Léon de), ancien conseiller d'État, rue Cambacérès, 8.
CAHEN (M^{me}), présidente de la maison israélite de refuge pour l'enfance, rue de Hanovre, 6.
CALARY, substitut du procureur général, rue de la Paix, 4.
CALMANN-LÉVY, libraire-éditeur, rue Auber, 3.
CARBONNIER, avocat, rue Roquépine, 12.
CARTIER (Charles), conseiller à la Cour d'appel, rue de Martignac, 12.
CARTIER (Ernest), avocat à la Cour d'appel, rue du Cirque, 8.
CHABAUD-LATOURE (général de), sénateur, ancien ministre, rue de la Boétie, 41.
CHAIX (A.), imprimeur-éditeur, rue Bergère, 20.
CHAMPETIER DE RIBES, avocat à la Cour d'appel, rue de Louvois, 4.
CHAUFFARD, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Saint-Lazare, 81.
CHAUFTON, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Godot-de-Mauroi, 20.
CHENAL, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Honoré, 229.

MM.

- CHESNELONG, sénateur, rue Delaborde, 48.
CHEVRIER, avocat général à la Cour de cassation, rue de Téhéran, 13.
CHEYSSON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur au Ministère des Travaux publics, boulevard Saint-Germain, 115.
CHOPPIN, ancien directeur de l'Administration pénitentiaire, quai Voltaire, 3.
CHOPPIN D'ARNOUVILLE, avocat à la Cour d'appel, rue Casimir-Périer, 4
CIBIEL, ancien député, rue de l'Élysée, 8.
CLAUDES DES VOSGES, sénateur, boulevard Malesherbes, 11.
COLLOT, avocat à la Cour d'appel, rue de Moscou, 31.
COLMET-D'AGE, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 126.
CORNUAU, ancien conseiller d'État, ancien préfet, rue de La Rochefoucauld, 28.
CORNÛ (DE), avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Lazare, 76.
COSTE (Régis), avocat à la Cour d'appel, rue de la Michodière, 8.
COULON, directeur de la Conciergerie.
CRESSON, avocat à la Cour d'appel, rue Cambon, 41.
CROZE (l'abbé), aumônier de La Roquette, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Saint-Denis, 92.
CUVIER, ancien conseiller d'État, sous-gouverneur de la Banque de France, rue de la Vrillière, 3.

DAGUIN (Fernand), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Université, 29.
DARESTE, conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Institut, quai Malaquais, 9.
DARU (le comte), sénateur, rue de Lille, 75.
DELACOUR, chef de bureau à la direction de l'Administration pénitentiaire, rue Cambacérès.
DELACOURTIE, ancien président de la Chambre des avoués, avenue Malakoff, 2.
DELAGRAVE, libraire, rue Soufflot, 15.
DELAIRE (Alexis), ancien élève de l'École polytechnique, boulevard Saint-Germain, 135.
DELEBECQUE, agent général du Contrôle des recettes au chemin de fer du Nord, gare du Nord.
DELISE, conseiller à la Cour de cassation, rue Mosnier, 2.
DELORME (Achille), ancien député, rue Montaigne, 25.
DEROSTE, avocat à la Cour d'appel, rue du Marché-Saint-Honoré, 11.
DERRE, architecte des Prisons de Belgique, avenue de Wagram, 53.
DESJARDINS (Albert), ancien sous-secrétaire d'État, ancien député, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue de Condé, 30.

MM.

- DESJARDINS (Arthur), avocat général à la Cour de cassation, rue de Solferino, 2.
- DESJARDINS (Ernest), ancien substitut près le Tribunal de la Seine, rue François 1^{er}, 31.
- DESORMEAUX (Dr), chirurgien des Hôpitaux, rue de Verneuil, 11.
- DESORTES (Fernand), avocat à la Cour d'appel, ancien membre du Conseil supérieur des prisons, rue Jouffroy, 60.
- DESTRESSE DE LANZAC DE LABORIE, conseiller à la Cour d'appel, rue Cassette, 13.
- DEVIN (Léon), avocat à la Cour d'appel, rue Drouot, 21.
- DREYFUS (Ferdinand), avocat à la Cour d'appel, député, membre et secrétaire du Conseil supérieur des Prisons, boulevard de Courcelles, 50.
- DUBIEF, directeur de Sainte-Barbe, rue Cujas, 2.
- DUBOIS (Georges), avocat à la Cour d'appel, ancien substitut du procureur général, rue de Rome, 60.
- DUBOST, avoué près le Tribunal de la Seine, rue d'Alger, 12.
- DU BUI, avocat à la Cour d'appel, boulevard Malesherbes, 59.
- DU CAMP (Maxime), membre de l'Académie française, rue de Rome, 62.
- DUCLERC, sénateur, président du Conseil des ministres, boulevard Haussmann, 128.
- DUPRÉ LATOUR, rue Garancière, 10.
- DUPUY, imprimeur à Paris, rue des Petits-Hôtels, 22.
- DURAND-DASSIER, président du Comité des enfants insoumis et abandonnés, rue de Presbourg, 8.
- DURIEUX (Alcée), avocat à la Cour d'appel, rue de la Michodière, 8.
- DUVAL (Ferdinand), ancien préfet de la Seine, rue de Beaune, 4.
- DUVERGER, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Soufflot, 2 bis.
- DUVERGER, ancien avocat à la Cour de cassation, rue Le Chatelier, 9.
- FAIVRE (Albert), avocat à la Cour d'appel, rue de Boulogne, 34.
- FALATEUF (Oscar), bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel, boulevard des Capucines, 6.
- FANET, avoué à la Cour d'appel, rue Saint-Honoré, 2.
- FAURE, avocat à la Cour d'appel, rue d'Argenteuil, 9.
- FAUSTIN (Hélie), membre de l'Institut, président honoraire à la Cour de cassation, vice-président du Conseil d'État, membre du Conseil supérieur des prisons, rue Desbordes-Valmore, 18.
- FAY-LACROIX, avocat à la Cour d'appel, rue des Halles, 15.
- FAYE, sénateur, conseiller maître à la Cour des comptes, rue de Rennes, 64.
- FERAY, sénateur, rue Cassette, 30.

MM.

- FERDEUIL, avocat à la Cour d'appel, rue des Saints-Pères, 41.
FERRY (Charles), député, rue Basse-du-Rempart, 52.
FITREMANN, avoué près le Tribunal de la Seine, rue Saint-Honoré, 191.
FOLLEVILLE (DE), avocat et doyen de la Faculté de droit de Douai, rue Clauzel, 25.
FOURET, libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, 79.
FOURICHON (l'amiral), sénateur, ancien ministre de la Marine et des Colonies, rue de Varennes, 88.
FOURNIER, sénateur, rue de Vaugirard, 98.
FOVILLE (le Dr), inspecteur général des services administratifs, au Ministère de l'intérieur, boulevard Saint-Germain, 177.
FRANCK-CHAUVEAU, député, avocat à la Cour d'appel, rue de la Rochefoucauld, 30.

GASTÉ (DE), ancien député, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Roch, 49.
GAUJAL (DE), rue de Naples, 41.
GAUNÉ, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, rue de Rome, 27.
GAYRAND, avocat à la Cour d'appel, avenue des Champs-Élysées, 75.
GEVELOT, député, rue de Clichy, 10.
GIGOT (Albert), ancien préfet de police, rue d'Astorg, 27.
GLANDAZ, ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Miromesnil, 59.
GODCHAUX, imprimeur-éditeur, rue de la Douane, 40.
GOFFINON, entrepreneur de travaux publics, boulevard de Strasbourg, 83 bis.
GOUIN, sénateur, rue de Lisbonne, 33.
GOUPIL, imprimeur-éditeur, rue Chaptal, 9.
GOUVION SAINT-CYR (marquis DE), ancien député, rue d'Aguesseau, 16.
GREFFIER, conseiller à la Cour de cassation, rue de Berlin, 35.
GREMAILLY, architecte, rue de Castiglione, 14.
GRESSIER, avocat à la Cour d'appel, ancien ministre, boulevard Haussmann, 73.
GRÉVY, président de la République, ancien bâtonnier, au palais de l'Élysée.
GRIOLET, maître des requêtes honoraire, administrateur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, rue Mosnier, 2.
HAINCQUE DE SAINT-SENOCH, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Demours, 49.
HAUSSMANN, juge au Tribunal de la Seine, rue du Rocher, 85.
HAUSSONVILLE (le vicomte D'), ancien député, ancien membre du Conseil supérieur des prisons, rue Las Cazes, 9.
HAVILAND (Maurice), rue de la Néva, 1.

MM.

- HÉBERT (Émile), membre du Conseil général de l'Eure, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 46.
- HERBELOT (d'), ancien avocat général à la Cour de Paris, rue de Tournon, 4.
- HERBETTE, directeur de l'Administration pénitentiaire, rue Fortuny, 17.
- HERZOG (Antoine), ancien conseiller général du Haut-Rhin, rue Murillo, 6.
- HERZOG (E.), attaché au Ministère des affaires étrangères, avenue du Trocadéro, 15.
- HESPEL (le comte d'), sénateur, avenue Friedland, 1.
- HEURTEAU, chef du premier bureau de la direction des affaires criminelles au Ministère de la justice, rue Vaneau, 23.
- HUA, conseiller à la Cour d'appel, rue des Saints-Pères, 81.
- HUARD, avocat à la Cour de Paris, rue de la Victoire, 76.
- HUART, ancien avocat général, rue de la Faisanderie, 24.
- HUMBURG (l'abbé de), aumônier de la prison de Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis, 107.
- IMGARDE de LEFFENBERG, ancien procureur près la Cour d'appel, rue de Bourgogne, 43.
- ISIDOR, grand rabbin de France, place des Vosges, 14.
- JARD PANVILLER (le baron), président à la Cour des comptes, rue de l'Université, 104.
- JAY (Raoul), avocat à la Cour d'appel, rue Monsieur-le-Prince, 48.
- JOHNSTON, ancien député, rue Pierre-Choron, 37.
- JOINVILLE (de), ancien inspecteur général des Prisons, rue de Clichy, 4.
- JOLLIVET (Guillaume), avocat à la Cour d'appel, rue des Écoles, 42.
- JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel, carrefour de l'Odéon, 2.
- JOSSE, négociant armateur, rue de Saint-Pétersbourg, 23.
- JOSSEAU (Paul), avocat à la Cour d'appel, rue de Suresnes, 7.
- KAPNITZ (le comte Jean), gentilhomme de la Chambre de S. M. l'Empereur de Russie, attaché à la Chancellerie particulière de S. M. (section législative), avenue Kléber, 14.
- KLATTENOFF (Auguste), rue de Braque, 8.
- LACAZE, sénateur, membre du Conseil supérieur des prisons, rue de Grenelle, 107.
- LA CHAMBRE (Charles), ancien député, place Vendôme, 8.
- LACOINTA, ancien avocat général à la Cour de cassation, rue de Miromesnil, 8.

MM.

- LAMOIGNON, avocat à la Cour d'appel, rue Laffitte, 7.
- LALAIN-CHAUMEL (DE), juge suppléant au Tribunal de la Seine, rue de l'Université, 5.
- LALLEMAND, avocat à la Cour d'appel, rue des Beaux-Arts, 5.
- LALOU, ancien président du Conseil des inspecteurs généraux des Prisons, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Miromesnil, 93.
- LAMBERT, avocat à la Cour d'appel, rue du Quatre-Septembre, 2.
- LAMÉ FLEURY, conseiller d'État, rue de Verneuil, 62.
- LAPORTE, juge suppléant au Tribunal de la Seine, rue de Vaugirard, 58.
- LAROCHE, avocat à la Cour d'appel, rue de Rivoli, 96.
- LAROMBIÈRE, membre de l'Institut, président de chambre à la Cour de cassation, rue d'Assas, 16.
- LATOR DU MOULIN, ancien député, avenue Marceau, 71.
- LAUGIER (le Dr Maurice), médecin expert près les Tribunaux, médecin-adjoint des Prisons, rue de Clichy, 14.
- LE COURBE (Théodore), avocat à la Cour d'appel, place du Marché-Saint-Honoré, 26.
- LECOURTIER (M^{gr}), archevêque de Sébaste, boulev. Saint-Germain, 226.
- LEFÉBURE, ancien député, ancien sous-secrétaire d'État, ancien membre du Conseil supérieur des prisons, avenue Marceau, 36.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Amédée), ancien député, ancien membre du Conseil supérieur des prisons, rue Neuve-des-Mathurins, 3.
- LEFORT, avocat à la Cour d'appel, rue Lafayette, 44.
- LEGEARD DE LA DIRIAYS, conseiller à la Cour d'appel, rue de Rome, 69.
- LEJOINDRE, avocat à la Cour d'appel, rue Daunou, 18.
- LE PILEUR (le Dr), médecin de la prison de Saint-Lazare, rue Castellane, 12.
- LESIEUR, avocat à la Cour d'appel, boulevard Magenta, 116.
- LESTAPIE (DE), sénateur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 29.
- LEVÉ, rédacteur en chef du journal *le Monde*, rue Cassette, 17.
- LEVÉQUE DE VILMORIN (H.), négociant, quai de la Mégisserie, 4.
- LIMPERANI, conseiller à la Cour d'appel, place de la Croix-Rouge, 2.
- LOEW, procureur général près la Cour d'appel, boulevard Saint-Germain, 262.
- LOONES, libraire-éditeur, rue de Tournon, 6.
- LOUCHET, avocat à la Cour d'appel, ancien magistrat, rue de l'Arcade, 4.
- LUCAS (Charles), membre de l'Institut et du Conseil supérieur des Prisons, rue de Grenelle-Saint-Germain, 109.
- LUNIER (le Dr), inspecteur général honoraire du Service des Aliénés, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue de l'Université, 6.

MM.

- LYON-CAEN, professeur à la Faculté de droit, rue Soufflot, 13.
MALENS, sénateur, rue Jacob, 22.
MALLET, banquier, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 37.
MANCHON, rue du Rocher, 56.
MANUEL, avocat général à la Cour d'appel, rue Pasquier, 7.
MARBEAU, ancien conseiller d'État, rue de Londres, 27.
MARCÈRE (DE), député, ancien ministre, rue Montaigne, 23.
MARÈS (le D^r Paul), boulevard Saint-Michel, 91.
MARGAINE, député, questeur de la Chambre, au palais de la Chambre des députés.
MARION, négociant à Paris, cité Bergère, 14.
MARJOLIN (le D^r), chirurgien honoraire des Hôpitaux, rue Chaptal, 16.
MARTEL, ancien président du Sénat, boulevard Haussmann, 180.
MARTIN (Albert), avocat à la Cour d'appel, rue Duphot, 9.
MARTIN (Abel-Tommy), avocat à la Cour d'appel, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 17.
MARTIN (Jules), quai de Béthune, 32.
MARTIN DU GARD (Paul), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Arcade, 34.
MARTIN-FEUILLEÉ, député, ministre de la justice, boulevard Malesherbes, 154.
MAYNIEL, auditeur au Conseil d'État, rue du Cirque, 5 bis.
MAZEAU, sénateur, ancien président du Conseil de l'ordre des Avocats à la Cour de cassation, conseiller à la Cour de cassation, rue des Saints-Pères, 74.
MÉRODE (DE), sénateur, rue Saint-Guillaume, 14.
MICHAUX, ancien directeur des Colonies au Ministère de la Marine, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, cité des Fleurs, 15.
MICHEL (Léon), professeur agrégé à la Faculté de droit de Douai, rue Bonaparte, 31, à Paris.
MICHON (le D^r), ancien préfet, rue de Babylone, 33.
MIRABAUD, banquier, rue Taitbout, 29.
MONTALIVET (Georges DE), rue Roquépine, 14.
MOREAU-CHASLON (Georges), rue de Chazelle, 45.
MOREL D'ARLEUX, notaire, rue de Rivoli, 28.
MOTET (le D^r), médecin de la Maison d'éducation correctionnelle, rue de Charonne, 161.
MULLER, propriétaire, avenue Kléber, 11.
- NORMANDIE (DE), sénateur, ancien gouverneur de la Banque de France, boulevard Haussmann, 89.
NOTTIN, avoué près le Tribunal de la Seine, rue des Deux-Portes, 1.

MM.

ONFROY DE BRÉVILLE, ancien substitut du procureur général près la Cour d'appel, boulevard Saint-Germain, 195.

PAGÈS, ancien substitut du procureur général près la Cour d'appel, rue de Bellechasse, 31.

PAGÈS, chef-adjoint du cabinet du Ministre des Finances, rue Jacob, 23.

PASSEZ (Ernest), avocat à la Cour de cassation, rue Saint-Honoré, 217.

PASSY (Frédéric), membre de l'Institut, député, rue Labordère, 8, à Neuilly-sur-Seine.

PAULIAN, secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés, secrétaire-adjoint du Conseil supérieur des Prisons, rue Labordère, 8, à Neuilly-sur-Seine.

PAYELLE, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur (service des arrêtés).

PELÉ, ancien négociant, rue Caumartin, 52.

PÉNICAUD, manufacturier, rue Taitbout, 27.

PETIT, conseiller à la Cour de cassation, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue de Clichy, 47.

PETITON, avocat général à la Cour de cassation, rue de la Tour, 37, à Passy.

PICOT, membre de l'Institut, ancien directeur des Affaires criminelles et des grâces, rue Pigalle, 54.

PIJON (Édouard), ancien avoué au Tribunal de la Seine, rue de Milan, 13.

PLOCQUE, juge au Tribunal de la Seine, rue Saint-Georges, 41.

PORTERIE (G.), rue Boissy-d'Anglas, 6.

POTIER, substitut du procureur de la République, rue de la Bienfaisance, 33.

POUGNET, ancien avocat à la Cour de cassation, rue Saint-Benoît, 5.

POUQUET, boulevard Malesherbes, 68.

PRADINES, avocat général à la Cour d'appel, rue des Mathurins, 58.

PROUST, avocat à la Cour d'appel, ancien substitut du procureur de la République, rue de Clichy, 58.

PUERARI, banquier, rue Tronchet, 3.

QUÉRENET (René), avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, rue Crébillon, 3.

RAGOBERT, juge au Tribunal de la Seine, rue Condorcet, 21.

RANCHER (le vicomte DE), rue de la Boétie, 10.

RÉCAMIER (Étienne), rue du Regard, 1.

REITLINGER, avocat à la Cour d'appel, rue Meyerbeer, 4.

RÉMUSAT (Paul DE), sénateur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

MM.

- RENAUD (Félix), directeur général des Contributions indirectes.
- RENAULT (Léon), député, ancien préfet de police, membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Murillo, 8.
- REVEL-LAFONTAINE, secrétaire général de la Société générale de Patronage des libérés adultes, au Ministère de l'Intérieur, rue de Varennes, 78 bis.
- REVENAZ, membre du Conseil général du Cher, rue de Montalivet, 5.
- REYNAUD, docteur en droit, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, secrétaire adjoint du Conseil supérieur des Prisons, rue de Miromesnil, 66.
- RIBOT (Alexandre), député, avocat à la Cour d'appel, ancien secrétaire général du Ministère de la Justice, rue Jouffroy, 65.
- RICHARD (S. G. M^{re}), archevêque de Larisse, coadjuteur de l'archevêque de Paris, à l'Archevêché, rue de Grenelle.
- RICHARD (Max), ancien député, président du Tribunal de commerce d'Angers, rue de la Boétie, 7.
- RIVOLET, avocat à la Cour d'appel, rue Guénégaud, 9.
- ROBERT (Charles), ancien conseiller d'État, rue de la Banque, 15.
- ROBERT (le général), sénateur, rue de Sèvres, 85.
- ROBIN (le pasteur), rue Clavel, 24.
- ROCHETTE (DE LA), substitut du procureur général à la Cour de Paris, rue de Rennes, 54.
- ROGER (le Dr), président de l'Académie de médecine, boulevard de la Madeleine, 15.
- ROUSSE, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier, boulevard Haussmann, 17.
- ROUSSEL (le Dr Théophile), sénateur, membre de l'Académie de médecine, rue Neuve-des-Mathurins, 64.
- ROUVILLE (DE), maître des requêtes au Conseil d'État, boulevard Haussmann, 166.
- ROUVILLE (le pasteur), rue de Lille, 23.
- ROUX, ancien député, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue du Rocher, 53.
- ROYER (DE), avocat à la Cour d'appel, rue de Greffulhe, 6.
- ROYER-COLLARD, avocat à la Cour d'appel, rue des Écoles, 46.
- RUPELLE (DE LA), ancien substitut du procureur général près la Cour d'appel, rue de l'Université, 5.
- SABATIER, avocat à la Cour de cassation, rue Saint-Simon, 2.
- SAFFERS, juge au Tribunal de la Seine, rue Laffitte, 9.
- SAINT-MARC GIRARDIN, chef du cabinet du président du Sénat, rue Bonaparte, 5.

MM.

- SAINT-PAUL (Victor DE), rue d'Aumale, 22.
SAINT-PIERRE (le comte DE), sénateur, boulevard Haussmann, 116.
SAUTTER, ingénieur civil, avenue Kléber, 80.
SAVOYE, député, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue de la Ville-l'Évêque, 23.
SCELLIER (Jules), rue Saint-Georges, 27.
SCHOELCHER, sénateur, vice-président du Conseil supérieur des Prisons, rue Hippolyte-Lebas, 1.
SENARD, ancien député, ancien ministre, ancien bâtonnier, rue Tronchet, 31.
SEYNES (le Dr Jules DE), rue de Chalaneilles, 15.
SIMON (Jules), sénateur, membre de l'Académie française, ancien président du Conseil des ministres, place de la Madeleine, 10.
TANON, conseiller à la Cour de cassation, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Garancière, 6.
THOMAS (Fernand), boulevard Malesherbes, 52.
THOMAS (Georges), rue de Larochefoucauld, 3.
THOMASSIN, ancien notaire à Paris, boulevard Malesherbes, 7.
THUREAU, juge au Tribunal de la Seine, rue Garancière, 11.
TOLLU, notaire, rue Sainte-Anne, 69.
TRIBERT, membre du Conseil général de la Vienne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.
TURQUET, député, sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, route de la Révolte, 11, à Neuilly (Seine).
VANIER, juge au Tribunal de la Seine, rue Jacob, 13.
VARIN, avocat à la Cour d'appel, rue de la Pépinière, 23.
VAUTIER (Max), rue de Lisbonne, 23.
VERNES (le pasteur), président du Consistoire de l'Église réformée, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue des Batignolles, 7.
VIELLARD-MIGEON, sénateur, rue d'Aumale, 19.
VINCENS, sous-chef à la Direction de l'Administration pénitentiaire, rue Cumbacères.
VOISIN (Félix), conseiller à la Cour de cassation, membre du Conseil supérieur des Prisons, ancien député, rue Séguier, 16.
VOISIN-LAVERNIÈRE (DE), sénateur, rue de Castellane, 14.
WADDINGTON (Charles), professeur à la Faculté des lettres, rue de La Tour-d'Auvergne, 50.
WATTEVILLE (le baron DE), ancien inspecteur général des Prisons, boulevard Malesherbes, 63.

MM.

WITT (Cornelis DE), ancien député, ancien sous-secrétaire d'État, boulevard Haussmann, 83.

WORMS (Fernand), avocat à la Cour d'appel, rue Royale, 14.

YVERNÈS, chef de division au Ministère de la Justice.

ZADOC (Kahn), grand rabbin de Paris, rue Saint-Georges, 17.

DÉPARTEMENTS

Aisne.

MALEZIEUX (Henri), président de la Chambre de commerce, membre de la Commission de surveillance des prisons, à Saint-Quentin.

PAISANT (Alfred), président du Tribunal civil de Saint-Quentin.

PARMENTIER, docteur en droit, juge au Tribunal civil, à Saint-Quentin.

Alpes-Maritimes.

MARCY, avocat, ancien magistrat, avenue de la Gare, 19, à Nice.

Ardennes.

BÉTHUNE (comte DE), ancien député, à Mézières.

Ariège.

LE CONSEIL GÉNÉRAL du département.

Bouches-du-Rhône.

L'ŒUVRE DE LA PRISON D'AIX (M. Tuzet, ordonnateur), à Aix.

BRUN, directeur de la 43^e circonscription pénitentiaire, à Marseille.

REMONDET-AUBIN, libraire, cours Mirabeau, 53, à Aix.

Calvados.

DUCHESNE-FOURNET (Georges), député, membre du Conseil général du Calvados, manufacturier, à Lisieux.

DUCHESNE-FOURNET (Paul), membre du Conseil général du Calvados, manufacturier, à Lisieux.

Corse.

CAYLA, directeur de la Maison centrale, à Casabianda.

VÈZES (Léon), procureur général, à Bastia.

MM.

Côte-d'Or.

LE CONSEIL GÉNÉRAL du département.

DETOURBET, ancien magistrat, rue du Vieux-Collège, 11, a Dijon.

DONAT (l'abbé), directeur de Cîteaux, supérieur général de l'OEuvre de Saint-Joseph, à Cîteaux, près Nuits.

Côtes-du-Nord.

ROUVIN (Amédée), procureur de la République, à Dinan.

Creuse.

HENRI DE MARSAC, à Marsac près Bénévent-L'Abbaye.

Dordogne.

BÈRE, ingénieur en chef des Mines, président de la Société de Patronage des libérés de la Dordogne, à Périgueux.

Doubs.

OEUVRE DES RÉHABILITÉES DE BÉTHANIE, à Mont, commune de Montferand.

CHIPON (Maurice), substitut au Tribunal civil de Besançon, rue du Chateaur, 25.

MAIROT (Gustave), banquier, rue de la Préfecture, 17, à Besançon.

Eure.

LE CONSEIL GÉNÉRAL du département.

BERNARD, ancien député, à Guitry, près Tourny.

Eure-et-Loir.

VINNEBAUX, président du Tribunal civil de Dreux.

Finistère.

AYRAULT, procureur de la République, à Quimper.

HARDOÛIN, conseiller honoraire, avocat près le Tribunal, rue de l'Hospice, 23, à Quimper.

Gard.

ROUVILLE (DE), conseiller à la Cour d'appel, à Nîmes.

SILHOL (Alfred), avenue Truchère, 16, à Nîmes.

MM.

Garonne (Haute-).

AUZIES, conseiller à la Cour d'appel, vice-président de la Commission administrative des Prisons, rue Pharaon, 13, à Toulouse.

LIÈGE D'IRAY, ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Romiguière, 7, à Toulouse.

MOLINIER, professeur à la Faculté de droit, à Toulouse.

VIDAL (Georges), agrégé à la Faculté de droit, rue Saint-Georges, 2, à Toulouse.

Gironde.

HABASQUE, conseiller à la Cour d'appel, rue Émile-Fourcand, à Bordeaux.

LABROQUÈRE (Arnaud DE), avocat général à la Cour d'appel, cours d'Alsace-et-Lorraine, 91, à Bordeaux.

REY, directeur de la Colonie pénitentiaire, à Sainte-Foy-la-Grande.

THÉNAND (le Pr), directeur de la Colonie agricole de Sainte-Foy.

Hérault.

DELPECH, conseiller à la Cour d'appel, rue Delpech, 2, à Montpellier.

GERVAIS (Aristide), rue du Collège, à Montpellier.

MARÈS (Léon), au domaine de la Paille, à Montpellier.

MOULINIER (Alphonse), docteur en droit, à Bédarieux.

Ille-et-Vilaine.

LE CARPENTIER, substitut du procureur de la République, à Fougères.

Indre-et-Loire.

ARNOUX, sous-directeur de la Colonie agricole de Mettray, à Mettray.

BLANCHARD, directeur de la Colonie agricole de Mettray, à Mettray.

HOUSSARD, ancien sénateur, à Tours.

Isère.

JULHIET, officier de marine en retraite, à la Côte-Saint-André.

TROUILLER, professeur de droit à la Faculté de Grenoble, place Vaucanson, 3.

ROCHER, à la Côte-Saint-André.

Loir-et-Cher.

LECOUR, chef de division en retraite, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Chambourdin, 24, à Blois.

MM.

Loire-Inférieure.

GUIBOURG, ancien président du Tribunal civil de Nantes, rue de l'Héronnière, à Nantes.

Loiret.

COUILLÉ (M^{sr}), évêque d'Orléans.

Maine-et-Loire.

LE GUEST, directeur de la Maison centrale de Fontevault.
CAPITREL (le Dr), médecin de la Colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire et de la Maison centrale de Fontevault, à Fontevault.

Manche.

LE CONSEIL GÉNÉRAL du département.
POZZO DI BORGO, sous-préfet à Coutances.

Marne.

GUIMARD, substitut du procureur de la République, à Vitry-le-François.
SOMMELET, directeur de la Colonie de Bologne, à la Fonderie, près Bologne.

Mayenne.

LE TRIBUNAL DE LAVAL.
VILFEU, ancien député, juge au Tribunal civil, rue du Bel-Air, 16, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE des libérés, à Nancy.
HENRIET, conseiller à la Cour d'appel de Nancy, rue des Michottes, 11.
NORBERT, imprimeur, à Nancy.

Nord.

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.
COMMISSION DE SURVEILLANCE de la Maison d'arrêt de Douai.
GREVIN, avocat général à la Cour d'appel, à Douai.
LEROY, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.
WATERNAU, vice-président honoraire de la Commission de surveillance des Prisons, à Douai.

Oise.

LE CONSEIL GÉNÉRAL du département.

MM.

Pyrénées (Basses-).

GAILLARD (le général), commandant la 72^e brigade d'infanterie, à Pau.
JAUFFREAU DE LAGÉRIE, conseiller à la Cour d'appel de Pau.

Pyrénées-Orientales.

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE des Prisons civiles de Perpignan ,
rue de l'Ancienne-Comédie, 1, à Perpignan.

Rhône.

BABOIN (Henri), ancien député, quai d'Occident, à Lyon.
CHABRIÈRE-ARLÈS, président du Bureau de bienfaisance, administra-
teur des Hôpitaux, rue Tholozan, à Lyon.
DESGEORGES (Alphonse), membre de la Chambre de commerce de Lyon,
trésorier de l'Œuvre de Saint-Léonard, à Lyon.
GARRAUD, professeur de droit criminel à la Faculté de droit de Lyon,
membre de la Commission de surveillance des Prisons de Lyon,
rue Childebert, 1, à Lyon.
JOURDAN, propriétaire, rue Sala, 26.
LOYSON, président honoraire à la Cour d'appel, ancien membre du
Conseil supérieur des prisons, rue Vaubecourt, à Lyon.
MARTIAL DE GRANDIÈRES, président du Conseil de l'Œuvre de Saint-
Léonard, rue Martin, 2, à Lyon.
MÉANDRE, propriétaire, rue Pérat, 2, à Lyon.
RIVES (Francisque), ancien député, ancien procureur général, avenue
de l'Archevêché, 3, à Lyon.
TALLON (Eugène), ancien député, avocat général près la Cour d'appel
de Lyon, rue Gasparin, 16, à Lyon.
VALANTIN, conseiller à la Cour d'appel, place du Midi, 11, à Lyon.
VILLION (l'abbé), directeur de l'Œuvre de Saint-Léonard, à Couzon.

Savoie.

PROAL, conseiller à la Cour d'appel, à Chambéry.
ROÉ (DE), premier président de la Cour d'appel de Chambéry.

Savoie (Haute-).

MERCIER, premier président honoraire de la Cour de cassation, à Saint-
Icoire-en-Francigny.

Seine-Inférieure.

LE CONSEIL GÉNÉRAL du département.
FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel, à Rouen.
HOMBERG, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Rouen.
LESOUËF (le D^r), à Rouen.

MM.

Seine-et-Marne.

GAULTRY, notaire, Grande-Rue, à Fontainebleau.
MOREL, publiciste, ancien membre de la Commission de surveillance
des Prisons, place d'Armes, à Fontainebleau.

Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE, avenue de Saint-Cloud, 41, à Versailles.
GONSE, chef de division au Ministère de la justice, rue de la Pompe, 2,
à Versailles.
PRITZBUER (l'amiral DE), rue du Réservoir, 22, à Versailles.
RAYROUX (le pasteur), ancien aumônier de la Maison centrale de Poissy,
rue de Lorraine, 48, à Saint-Germain-en-Laye.

Somme.

TATTEGRAIN, président du Tribunal civil de Doullens.

Tarn.

CHAUFFARD, président du Tribunal civil de Lavaur.

Vaucluse.

GRANIER (de Vaucluse), ancien sénateur, membre du Conseil général,
à Avignon.

Vienne.

BONNET, président de chambre à la Cour d'appel de Poitiers, rue
Saint-Denys, 1.
CHENEST (Georges), substitut du procureur général près la Cour de
Poitiers, rue des Grandes-Écoles, 14, à Poitiers.

Vosges.

LE CONSEIL GÉNÉRAL du département.

Yonne.

COUTURIER, juge d'instruction, à Joigny.
JACQUEMIN, président du Tribunal civil, à Joigny.

Algérie.

BOURROUILLOUX, président du Tribunal de Bone.

Inde.

GUYON, membre du Conseil général des établissements français dans
l'Inde, à Chandernagor.

MM.

ÉTRANGER (1)

Allemagne.

- C. SOCIÉTÉ DES PRISONS DES PROVINCES DU RHIN ET DE WESTPHALIE, à Dusseldorf.
- C. BADER (l'abbé Maximilien), aumônier catholique de la Maison centrale, à Bruchsal (grand-duché de Bade).
- T. BAER (le Dr A.), médecin en chef de la Prison de Ploetzensee, Thurmsstrasse, 8, Berlin, N. W.
- C. EKERT, conseiller intime et directeur de la Prison provinciale de Fribourg, Bade.
- C. ENGEL (le Dr DOLFUS), directeur du Bureau royal de la statistique en Prusse, à Berlin.
- T. FÖHRING (le Dr), président du Tribunal correctionnel, rue du Halter, 53, à Hambourg.
- C. HEINE, directeur des Prisons du Hanovre, à Lingen-sur-Ems (Hanovre).
- C. ILLING (le conseiller intime supérieur), chef de l'Administration pénitentiaire du royaume de Prusse, à Berlin.
- T. LISZT (le Dr), professeur de droit, à Marburg (Hesse).
- C. MAYR, sous-secrétaire d'État aux Finances d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.
- T. OTT (Henri), avocat, place Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg.
- C. STARKE, conseiller intime supérieur et rapporteur au Ministère de la Justice, à Berlin.

Autriche-Hongrie.

- C. CSEMEGI (Charles), président du Sénat de la Cour suprême du royaume de Hongrie, à Pesth.
- C. GLASER (Dr Julius), conseiller intime impérial et royal, procureur général près la Cour suprême et la Cour de cassation, ancien ministre de la justice de l'empire d'Autriche, Elisabethstrasse, 7, à Vienne.
- C. MARIAN-DERENCIN (Dr), chef de la Justice dans le royaume uni de Croatie, Slavonie et Dalmatie, à Pesth.
- C. VONCINE, à Agram (Croatie).
- T. TAUFFER, directeur de la Prison centrale, à Lepoglava (Croatie).

(1) Les Membres titulaires sont désignés par la lettre *T* placée à côté de leur nom. Les Membres correspondants par la lettre *C*.

MM.

Bavière.

C. VON HOLTZENDORF (le baron), professeur à l'Université de Munich.

Belgique.

C. BERDEN, secrétaire général du Ministère de la Justice, à Bruxelles.

T. BOENS, docteur en médecine, médecin de la Maison cellulaire, à Charleroi.

C. KERVYN DE LETTENHOVE (baron DE), ancien ministre de l'intérieur, correspondant de l'Institut de France, membre de la Chambre des représentants et de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

T. STEVENS, directeur de la Colonie pénitentiaire de Saint-Hubert, à Saint-Hubert (Luxembourg).

C. THONISSEN, professeur de droit à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants et de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, à Louvain.

T. VERDUSSEN, procureur général à la Cour d'appel, à Bruxelles.

Brésil.

T. DE PADUA FLEURY, ancien directeur général de la Justice, rue de Rosario, 66, à Rio-de-Janeiro.

T. JOSÉ PEREIRA REGO FILHO (Dr), secrétaire général de l'Académie impériale de médecine, Lavradio, 116, à Rio-de-Janeiro.

T. SOUZA BANDEIRA FILHO (DE), directeur au Ministère de la Justice, professeur à l'École normale de Rio-de-Janeiro, place du Duc-de-Caceias, 12, à Rio-de-Janeiro.

Canada.

T. JETTÉ, conseiller à la Cour supérieure, à Montréal.

Danemark.

T. SOCIÉTÉ DES PRISONS DE COPENHAGUE (M. P. PETERSEN, secrétaire de la), 1, rue Christiansharris Forr, à Copenhague.

C. BRUUN (Fred.), directeur de l'Administration pénitentiaire, à Copenhague.

C. HINDENBURG (Théodore), conseiller à la Cour d'appel, gl. Kongevej, 90, Copenhague.

C. STUCKENBERG (Fr.), directeur de la *Revue pénitentiaire du Nord*, St-Hans-Torv, 32 n° 1, Copenhague.

Espagne.

C. ASSOCIATION GÉNÉRALE POUR LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE EN ESPAGNE, à Barcelone.

MM.

- T. ARMENGOL Y CORNET (Pierre), docteur en droit, membre de la Junta municipale, 148, 2^e, rondo de San-Pedro, à Barcelone.
- C. ARENAL (M^{me} Concepcion), à Gijon.
- T. CAMIN (Alvaro), avocat, rue de Baños-Nuevos, 7, à Barcelone.
- C. DURAN Y BAS (Manuel), député, avocat, rue Gobernador, 1, à Barcelone.
- T. FLAQUER (José), professeur de droit, rue Carmen, 64, à Barcelone.
- C. FOSSAS Y PI (Modesto), architecte, à Barcelone.
- C. GUEROLA (Antonio), calle Mayor, 119, principa izquierda, à Madrid.
- T. LASTRES (Francisco), avocat, professeur de droit, calle del Clavel, 8, à Madrid.
- C. MARTON Y GAVIN (Joachim), député aux Cortès, à Saragosse.
- T. PENALVER (le comte DE), propriétaire, dans son palais, Pasco di Gracia, à Barcelone.
- T. PLA Y BROSOSA, avocat, rue Ronda-San-Pedro, 182, à Barcelone.
- T. ROMERO Y GIRON (Vicente), directeur de la *Revista de los Tribunales*, calle San-Juan, 58, à Madrid.
- T. SANTA-CRUZ (Francisco DE), ancien directeur de l'Administration pénitentiaire, à Madrid.
- C. SILVELA (Luis), professeur de droit pénal à l'Université de Madrid, à Madrid.
- T. TORRES CAMPOS, bibliothécaire de l'Académie de législation, à Madrid.

États-Unis d'Amérique.

- C. PHILADELPHIA SOCIETY FOR ALLEVIATING MISERIES OF PUBLIC PRISONS, Athenæum building, 3, Philadelphie. (James J. BARCLAY, secrétaire.)
- C. SAMUEL ALLINSON, Esq., à Lardille, New-Jersey.
- C. Rev. G.-H. ATKINSON, D. D., à Portland, Orégon.
- C. Hon. ALBERT CLARK, à Saint-Albans, Vermont.
- C. Rev. J. BERRIEN LINDSLEY, D. D., à Nashville, Tennessee.
- C. J.-R. BUCHANAN, M. D., à Louisville, Kentucky.
- C. Rev. A.-G. BYERS, secrétaire directeur du Bureau de l'Assistance publique, à Columbus, Ohio.
- C. C.-F. COFFIN, Esq., à Richmond, Indiana.
- C. Hon. J.-W. DWIGHT, L. L. D., président de la Société des Prisons, à Utica, New-York.
- C. Rev. WILLIAM-G. ELIOT, président de l'Université Washington, à Saint-Louis, Missouri.
- C. F.-S. GRIFFITH, Esq., président de la Société des Prisons, à Baltimore, Maryland.

MM.

- C. D'OLIVECRONA, membre de la Cour suprême du royaume de Suède, membre correspondant de l'Institut de France, à Stockholm.
T. Le chevalier ORBAM (Charles-Gustave-Axel), conseiller à la Cour royale, à Stockholm.
T. PERLE (le Dr Carles-Johan), chef de bureau à l'Administration générale des prisons, à Stockholm.

Suisse.

- C. GUILLAUME (le Dr), directeur du Pénitencier, à Neuchâtel.
T. PICOT (Adrien), 16, rue des Granges, à Genève.

X

LISTE DES REVUES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS
FAIT L'ÉCHANGE DE SON BULLETIN

FRANCE

- Bulletin de la Société de législation comparée.* Rue de Rennes, 44.
Bulletin de la Société de protection des apprentis. id. id.
Le Contemporain. Rue Cassette, 17.
La France judiciaire. Rue Soufflot, 13.
Journal d'éducation correctionnelle; — bulletin de la colonie de Sainte-Foy, à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
Nouvelle Revue de droit français et étranger, rue Soufflot, 22, librairie Larose.
Société d'émulation du Doubs, Palais Granvelle, à Besançon.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

ÉTRANGER

- ALLEMAGNE. — *Blätter für Gefängniskunde,* à Bruchsal.
Bulletin de la Société pénitentiaire du Nord, à Hambourg.
Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft, J. Guttentag (D. Collin); Wilhelmstrasse, 100, Berlin W.
ANGLETERRE. — *Reformatory and Refuge Journal,* 32, Charing cross, Londres.



- DANEMARK. — *Nordisk Tidsskrift for Fængselsvæsen* (*Revue pénitentiaire du Nord*), à Copenhague.
- ESPAGNE. — *La Voz de la Caridad*, à Madrid, Juaneto, 19, Madrid.
La Reforma penitenciaria, Carretas 41, tercero, Madrid.
- GRÈCE. — *Εφημερίς τῶν Φύλακων*, rue Stadion, 41, Athènes.
- ITALIE. — *Rivista di discipline carcerarie*, à Rome. Typographie artera.
Rivista penale, à Florence.
Rivista sperimentale di medicina legale, Reggio, Emilia.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Blank, aged, and heavily damaged page with significant tearing and discoloration.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 757-4.